

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance d’ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 27 septembre 2011, au Centre multiculturel de Messines situé au 70, rue Principale, dans la municipalité de Messines à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

<u>Sont présents :</u>	<u>Municipalités représentées</u>
Monsieur le conseiller Denis Charron	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Major	Bouchette
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe	Déléage
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Réal Rochon	Gracefield
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Ota Hora	Kazabazua
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le substitut Jacques Cadieux	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Alain Fortin	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

<u>Sont absents :</u>	<u>Municipalités représentées</u>
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand	Cayamant
Monsieur le conseiller Pierre Renaud	Denholm
Monsieur le conseiller Morris O'Connor	Low

Est aussi présent :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Marc Langevin, greffier et adjoint à la direction générale.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2011-R-AG307	-1 Adoption de l’ordre du jour Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE
2011-R-AG307	-2 Avis de motion – Projet de règlement modificateur du schéma d’aménagement de la MRC de La Vallée-de-la- Gatineau – Modification de l’affectation – PÉRIPHÉRIQUE du secteur Farley Avis est donné par monsieur le conseiller Roch Carpentier qu'un projet de règlement portant sur une modification de l’affectation périphérique du secteur Farley en y incluant les lots originaires 47 à 49 inclusivement du rang IV, canton de Bouchette dans la municipalité de Messines sera présenté à une séance ultérieure pour adoption.
2011-R-AG307	-3 Travaux de construction d’une passerelle et travaux connexes – Appel d’offres numéro 110902 – Adjudication de contrat. Considérant que l'appel d'offres 110902 « Travaux de construction d'une passerelle et travaux connexes » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1);

Considérant que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes à 11 h 15 ce jour même, soit :

1.	Saho Construction	362 500,00 \$ avant taxes
2.	Michel Lacroix Construction inc.	346 625,00 \$ avant taxes
3.	Construction Larivière Ltée	193 600,00 \$ avant taxes
4.	Construction Loméco Inc.	505 307,00 \$ avant taxes

Considérant que la direction générale a effectué une analyse des soumissions et que celles-ci ont été trouvées conformes et accompagnées des garanties exigées par les documents d'appel d'offres.

En conséquence, monsieur le conseiller Garry Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 110902 « Travaux de construction d'une passerelle et travaux connexes » au plus bas soumissionnaire, soit Construction Larivière Ltée de Gatineau, pour le montant soumis de 193 600,00 \$ et autorise le préfet et le directeur général à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2011-R-AG307

-4 Piste cyclable – Travaux généraux – Appel d'offres numéro 110901 – Adjudication de contrat

Considérant que l'appel d'offres 110901 « Piste cyclable – Travaux généraux » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1);

Considérant que cet appel impartissait un délai de soumission inférieur à celui de 15 jours prescrit par le deuxième alinéa du paragraphe 2 dudit article, interdisant de ce fait l'octroi des contrats visés au troisième alinéa du paragraphe 1 comportant une dépense de plus de 100 000 \$;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes à 11 h 30, ce jour même, et qu'une seule soumission a été déposée qui comporte une dépense de moins de 100 000 \$ soit la soumission d'Excavation Richard Gaudette Inc. de Cayamant;

Considérant que la direction générale a effectué une analyse de la soumission et que celle-ci a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d'appel d'offres.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 110901 « Piste cyclable – Travaux généraux » au plus bas soumissionnaire, soit Excavation Richard Gaudette Inc. de Cayamant, pour le montant soumis de 83 126,30 \$, avant taxes, et autorise le préfet et le directeur général à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2011-R-AG307

-5 Réfection des infrastructures au site du Pont de pierre – Demande au Programme de développement touristique Tourisme Outaouais

Considérant que le site du parc régional projeté du Pont-de-Pierre, véritable icône touristique de la MRC, était fréquenté depuis des années par de nombreux visiteurs même en l'absence d'accès routier, seule la voie nautique permettant d'y accéder jusqu'à récemment;

Considérant la construction et la mise en service, par la MRC, du chemin de la Baie-Noire a enfin permis aux visiteurs d'accéder à ce site par une voie terrestre de qualité routière;

Considérant la croissance rapide du nombre de visiteurs que ce nouvel accès a engendrés et la nécessité de doter maintenant le site du parc régional projeté du Pont-de-Pierre d'infrastructures pédestres et de mobilier capacitaire;

Considérant que c'est l'office du tourisme de la MRC, Tourisme Vallée-de-la-Gatineau, qui est le gestionnaire de ce site, propriété publique sous bail de la MRC

Considérant que l'organisme régional de développement touristique Tourisme-Outaouais offre un programme visant à appuyer des projets d'investissement dans les infrastructures récréotouristiques à vocation régionale.

En conséquence, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau mandate la direction générale et celle de l'organisme Tourisme Vallée-de-la-Gatineau pour qu'elles préparent, pour et au nom de la MRC, une demande d'aide financière à la réalisation des aménagements pédestres et du mobilier requis sur le site du parc régional projeté du Pont-de-Pierre.

ADOPTÉE

2011-R-AG-307 -6 Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

André Beauchemin
Directeur général et
secrétaire-trésorier